

Responsabilité des Industries

Les enjeux

Qui contrôle le processus de développement durable ? En faveur de quels intérêts ? La réalité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui c'est que le développement et / ou le sous-développement est, malgré la volonté politique manifeste, encore régi par un rapport de force économique prépondérant par rapport aux pouvoirs politiques.

Par rapport à cet état de fait, la gestion politique du développement durable ne peut pas avoir d'effet. La réalité est que le cours des actions d'un groupe pétrolier augmentent alors qu'il fait supporter à la collectivité une catastrophe écologique. On peut citer aussi les secteurs de l'eau ou de l'électricité. Aujourd'hui les grands groupes exportent des modèles de distribution conçus dans les pays industrialisés. Sources de profit sur des marchés captifs, ces réseaux de distribution contribuent au renforcement économique de ces grands groupes, mais ils vont à l'encontre du développement durable des pays où ils sont implantés.

Au Sommet Mondial du Développement Durable la question de la responsabilité et du rôle des groupes industriels est urgente à traiter. L'expérience de la décennie de Rio a révélé que la responsabilité ne pourrait être assumée sans l'engagement de ceux qui détiennent influence et moyens, notamment le secteur privé.

Finalement, nous sommes très conscients que les mesures que nous réclamons, si elles ne sont pas accompagnées des moyens financiers pour les pays du Sud, vont les défavoriser et nuire à leur développement. **L'industrie du Nord a une responsabilité directe dans la mauvaise gestion des ressources naturelles et elle bénéficie depuis longtemps des avantages fiscaux et des très grosses subventions à des fins de reconversion vers des systèmes de production plus propres.** C'est pourquoi le programme d'action qui sera engagé à Johannesburg doit impliquer la construction des droits et des pouvoirs à différents niveaux, par des acteurs identifiables, alliés à des moyens financiers chiffrés et, eux aussi, identifiables afin de permettre un développement durable et équitable.

Quatre priorités pour le développement durable

L'activité économique, les coûts externes et le juste prix

Quand un groupe industriel fait supporter à la collectivité une marée noire liée à l'utilisation de pétroliers dont la sécurité est mal contrôlée, il ne prend pas en compte les coûts externes. Le trou dans la couche d'ozone en est un autre exemple : l'activité économique transfère aux générations futures les coûts de gestion non comptabilisés. On peut prendre aussi les déchets des centrales nucléaires qui ne sont pas pris en compte dans le prix commercial du kW. Il en résulte une concurrence écologiquement non rationnelle au détriment des énergies propres. De même pour les questions sociales : quand une firme multinationale propriétaire des plantations bananières en Amérique latine refuse les droits syndicaux, paye des salaires de misère, fait travailler les enfants et expose les ouvriers à des conditions de travail qui porte une atteinte grave à la santé, il en résulte une concurrence insidieuse et déloyale au détriment de la santé et du bien être des populations locales. C'est ainsi que le marché ne donne jamais le juste prix. On commence à y réfléchir... Ce dont il est question, ce ne sont pas des coûts immédiats, qui auraient été externalisés, mais bien des coûts externes (car ils ne font pas partie du calcul économique classique) qu'il convient à présent d'internaliser pour donner aux activités économiques leur responsabilité réelle dans l'espace et dans le temps.

Concrètement, nous demandons :

- Que la question des coûts externes et les cycles de vie des produits et des industries soient mis à l'ordre du jour de la réunion de Johannesburg.
- Que les enjeux soient analysés et débattus au regard de son impact sur l'homme et sur l'environnement et sur les sujets globaux et les questions locales (comportement des FTNs dans les PED).
- Que la régulation du secteur privé et le développement d'une responsabilité internationale juridiquement contraignante soient portés à l'ordre du jour de Johannesburg.

Le secteur minier

On ne considère pas l'activité minière comme une urgence du point de vue de la protection des ressources naturelles car il reste des minéraux en abondance. Mais, les effets sont ravageurs : appauvrissement du sol, dépenses énormes d'énergie, diffusion importante de déchets toxiques, dépendance accrue sur les exportations primaires, abus récurrents des droits de l'homme, déplacement des peuples autochtones,

Concrètement, nous demandons :

- La mise en place d'une conférence en vue de l'établissement d'une Convention multilatérale sur la gestion durable des ressources minérales et la codification écologique et sociale de l'exploitation des mines.
- Qu'un bureau soit constitué à Johannesburg pour réaliser des enquêtes en réponse aux demandes des populations autochtones concernant en priorité les questions des droits de l'homme et des permis d'exploitation sur des terres revendiquées.
- Que des dispositifs publics (connaissance des ressources par les États, transparence dans les informations, notamment les échanges) soient mis en œuvre pour introduire un minimum de régulation dans les coûts des matières premières.
- Que soit systématiquement pratiqué le Référendum pour les décisions ayant un impact écologique sur les conditions de vie d'une communauté de personnes.
- Que les gouvernements interdisent systématiquement tout permis d'exploitation à des entreprises sur des terres revendiquées par des peuples autochtones sans que celles-ci n'aient été consultées au préalable.

Le secteur de l'eau

- L'eau appartient à tous et est nécessaire à la vie et ne doit pas être traitée comme une marchandise.
- L'eau est un droit humain fondamental : chaque être humain a le droit à une quantité suffisante d'eau de bonne qualité. C'est un droit inaliénable, individuel et collectif.
- Le coût pour satisfaire ce droit pour tous doit être financé par la collectivité.
- L'eau doit être utilisée de manière durable pour le bien commun de l'humanité. Pour cette raison la connaissance de la ressource, sa propriété, son contrôle, sa distribution et sa gestion doivent rester dans le domaine public.
- Les citoyens doivent être au cœur du processus de décisions.

Concrètement, nous demandons :

- Que l'accès à l'eau potable pour tous soit déclaré comme un droit premier, inscrit dans les constitutions des droits fondamentaux de l'homme.
- Que la connaissance des ressources en eau ne fasse pas l'objet d'une appropriation privée mais reste un bien public. L'information correspondante doit être partagée par toutes les personnes concernées, notamment au niveau du bassin, et des moyens de gestion négociée doivent leur être disponibles.
- Que les États s'engagent à mettre en place les moyens techniques et financiers clairement identifiés notamment pour la connaissance, la protection et la bonne gestion des ressources et l'encadrement public d'éventuelles délégations de services privés.

La forêt tropicale

Alors que l'importance des écosystèmes de forêt dense humide est internationalement reconnue, la déforestation continue et les chiffres officiels sont alarmants. Dans les pays en développement, la déforestation entre 1990 et 2000 est estimée par la FAO à 13,7 millions d'hectares par an. Les sociétés forestières françaises contrôlent de façon directe ou indirecte la majorité des forêts en Afrique centrale. Pire, aujourd'hui, la majorité des sociétés à capitaux français sont impliquées dans l'exploitation illégale des ressources forestières ; certaines d'entre elles bénéficient de l'appui financier de l'aide publique.

Concrètement, nous demandons :

- La suspension immédiate de tout financement public aux entreprises impliquées dans l'exploitation et la commercialisation illégale du bois.
- Qu'un règlement Européen, soit mise en place pour que les douanes puissent confisquer des produits forestiers venant de sources illégales.
- Qu'un bureau soit constitué pour réaliser des enquêtes en réponse aux demandes des populations autochtones concernant le non-respect des droits de l'homme et de la santé humaine sur leur terre.